



MAIRIE
Place de la Treille
63320 SAINT-FLORET
☎ 04 73 71 10 39
mel saintfloret@orange.fr
Site internet : www.saint-floret.fr

Foire d'Automne Saint-Floret Dimanche 11 Octobre

Madame, Monsieur,

La foire d'automne de Saint-Floret a lieu dimanche 11 octobre de 7 heures à 19 heures, dans le village, les caves, les salles communales, le château et les ruelles de Saint-Floret.

- Des emplacements sont réservés pour les producteurs du terroir (pommes, noix, miel, oignons, charcuterie...) qui viennent vendre leurs productions,
 - Des stands d'artisanat sont installés dans la rue principale du village.
 - Une brocante, vide-grenier déballet leurs « bric à brac » dans les ruelles du village
- Des animations se déroulent au cœur de la foire.

Pour participer, remplir le feuillet d'inscription et nous le retourner dûment complété pour le 20 septembre.

Pour la réservation d'un emplacement, un chèque de 5 euros (pour 3 mètres linaires) + (1 euro par mètre supplémentaire) doit être joint à votre inscription, à l'ordre du Trésor Public.

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir des renseignements supplémentaires. Nous vous les communiquerons avec plaisir.

Le Maire, Maguy Lagarde

Emplacement - L'emplacement est choisi par La Mairie et communiqué à l'exposant à son arrivée. Si l'exposant n'est pas arrivé avant 9 heures, son emplacement réservé sera remis à un autre exposant. (sauf cas exceptionnel)

Équipement - La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une mauvaise installation ou une installation électrique de fortune.

Cales - Certains emplacements se trouvent dans des ruelles en légère pente, pensez à vous munir de cales.

Véhicules - Les véhicules, seront autorisés à stationner derrière le stand, si cela ne perturbe pas la sécurité et le bon fonctionnement de la foire.

Assurance - L'exposant est seul responsable de sa marchandise et de son matériel.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas de sinistre.

Les marchandises et le matériel exposés ne sont pas couverts par l'assurance de l'organisateur

Réservation - Seuls, les stands payés auront un emplacement sur la foire. Les retraits de réservation ne seront acceptés que jusqu'au jeudi 9 octobre à 16 heures, avant la manifestation.

En outre, les organisateurs(rices) se réservent le droit d'annuler ou de reporter la foire en cas de force majeure ou d'événement indépendants de leur volonté et déclinent toutes responsabilités en cas de dégradations, de vol de matériel.

Aucun autre courrier ne vous sera envoyé jusqu'à la date de la Foire . Ce feuillet fait office de réservation officielle.

Accueil et Horaires - Les exposants seront accueillis à partir de 7 heures par les organisateurs.

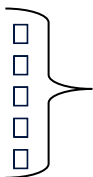


Feuillet à retourner à l'adresse ci-dessus avec votre chèque de réservation, à l'ordre du Trésor Public.
Inscription Foire d'Automne 11 octobre à Saint-Floret

Artisanat d'art
Brocante - Vide-Grenier
Produit du terroir
Salon du livre
Autres (A spécifier)

☐ Quel métrage ?

☐ ... (Mettre une croix dans la partie correspondante et remplir où il y a les pointillés si vous êtes concerné(e))



Quel artisanat ?

Quel produit ?

Electricité ☐ oui ☐ non

M. ou Mme..... Adresse :
Mel

Combien de mètres pour votre emplacement ? 3 mètres ☐ 4 mètres ☐ 5 mètres ☐ ou Plus ☐ mètres

Voulez-vous brancher une prise électrique OUI ☐ NON ☐

Veuillez libeller votre chèque d'inscription, soit 5 euros pour 3 mètres et 1 euro par mètre supplémentaire, à l'ordre du **Trésor Public**. Le retourner à Mairie de Saint-Floret -15, Place de la Treille - 63320 Saint-Floret

Votre inscription ne sera effective que lorsque la fiche d'inscription et le règlement nous seront envoyés.

Pièce d'identité : (CI ou Passeport) - OU autres pièces d'identité (Siret, passeport...)

Carte d'identité N°..... Délivrée le (date) A la

Fait à le.....

Signature :